



COMMUNE DE PUYMERAS  
VAUCLUSE

## CANTINE SCOLAIRE DE PUYMERAS REGLEMENT INTÉRIEUR

**« La bonne marche de la cantine dépend de tous »**

Les élèves ne déjeunant pas à la cantine doivent attendre 13 h 00 et la présence des maîtresses pour entrer dans la cour.

L'inscription à la cantine ne pourra être effectuée s'il existe des impayés.

### COMPORTEMENT :

- ° Il est interdit de pénétrer dans les locaux de la cantine avant le service
- ° Les enfants doivent témoigner du respect envers le personnel de la cantine
- ° Ils doivent être agréables, polis et respectueux de leurs camarades
- ° Il est interdit de mâcher du chewing-gum
- ° La durée du service est de 45 mn. Ceux qui ont besoin de plus de temps finiront leur repas dans la salle des grandes sections. Cette disposition n'est pas une sanction. Son but est de permettre aux enfants de pouvoir terminer leur repas sans stress et à leurs camarades de pouvoir descendre du réfectoire.

### HYGIENE :

- ° Les enfants doivent se présenter dans une tenue convenable
- ° Ils doivent se laver les mains avant de monter à la cantine
- ° Les élèves qui ont les cheveux longs doivent les attacher durant les repas
- ° Ils doivent posséder des mouchoirs
- ° Ils ne doivent pas être ni malades, ni fiévreux
- ° Lorsque les enfants ont des médicaments à prendre, les parents devront venir leur donner à l'école
- ° En cas d'allergie alimentaire, l'enfant devra apporter son repas dans des boîtes hermétiques à son nom
- ° La mairie applique la neutralité religieuse en matière de menus
- ° L'utilisation des téléphones portables et des jeux vidéo est interdite

*Règlement cantine de Puyméras 2023-2024*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400943-20230720-2023\_D30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception en ligne le 24/07/2023

Affichage : 24/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nous soussigné Monsieur et Madame .....

parents de/des enfant(s) : .....

**certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine scolaire municipale de Puyméras et m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon enfant.**

Signature des parents

Signature de l'élève

Merci de remettre ce coupon à Véronique MOINIER et de conserver ce règlement

**EN RÉCRÉATION :**

Il est interdit de :

- ° Hurler sans raison
- ° Jouer dans les sanitaires
- ° Jouer au ballon dur dans la cour
- ° Ecrire sur les murs et les portes
- ° Sortir de la cour pour aller chercher un ballon sans autorisation
- ° Grimper debout sur le toboggan
- ° Sortir des objets d'usage scolaire

**SANCTIONS :**

Ce règlement intérieur à la cantine doit être appliqué par tous.

Sanctionner, c'est apprécier la valeur d'une conduite. Les parents ne doivent pas perdre de vue que la sanction la plus grave est celle que l'élève s'inflige lui-même en enfreignant les règles de vie.

En cas de manquement de la part d'un élève, et pour le bon fonctionnement de la cantine, la commission communale des affaires scolaires pourra être amenée à le sanctionner, cette sanction pouvant aller jusqu'à **l'exclusion temporaire ou définitive de la cantine.**

**RAPPEL :**

En cas d'indisponibilité de la cantinière et de l'impossibilité de trouver un remplacement, il sera demandé aux parents de fournir un repas pour leur(s) enfant(s).

Les repas sont remboursés **UNIQUEMENT** en cas d'absence pour raison médicale supérieure à 4 jours scolaires ET sur présentation d'un justificatif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400943-20230720-2023\_D30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2023

Affichage : 24/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

*Règlement cantine de Puyméras 2023-2024*

